

# CATALOGUE DE FORMATIONS



**BESIE est un centre de Formations ayant une expérience confirmée par plus de 20 ans de pratique dans la protection des personnes et des biens.**

**BESIE est spécialisé dans la formation Sécurité Incendie et Secourisme pour professionnels.**

**Tous nos intervenants sont des formateurs diplômés (INRS France – Ministère de l'intérieur France – Sapeurs-Pompiers ...) experts dans leur domaine délivrant des formations de haute qualité.**

## **Cadre Juridique**

*Pour nos formations, nous nous appuyons sur les textes juridiques suivants :*  
**Références juridiques :**

### **Réglementation Marocaine**

#### **Article 24 du Code du travail**

Consacre la **responsabilité de l'employeur** en matière de santé et de sécurité des salariés en disposant qu'il est «tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité, la santé et la dignité des salariés dans l'accomplissement des tâches qu'ils exécutent sous sa direction et de veiller au maintien des règles de bonne conduite, de bonnes mœurs et de bonne moralité dans son entreprise».

#### **Article 317 du Code du travail**

« Dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, deux salariés au moins recevront l'instruction relative aux techniques de secours et méthodes de premiers secours en cas d'urgence. »

#### **Article 504 du Code du travail**

« L'entreprise utilisatrice doit prendre toutes les mesures de prévention et de protection à même d'assurer la santé et la sécurité des salariés temporaires qu'elle emploie »

#### **Arrêté n° 93-08 du 12 mai 2008 – Chapitre premier du Code du travail**

« Les locaux du travail doivent être équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible. Ce matériel doit faire l'objet d'une signalisation claire ».

#### **Arrêté n° 93-08 du 12 mai 2008 – Article 31 du Code du travail**

« L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout départ d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu et ce, dans l'intérêt du sauvetage des salariés ».

Ainsi, aux termes des dispositions de **l'article 750 du D.O.C**, l'employeur est responsable des accidents ou des sinistres dont l'ouvrier, travaillant avec lui, est victime en exécutant le travail qu'il lui a confié, lorsque l'accident ou le sinistre a pour cause la violation ou l'inobservation par l'employeur des règlements spéciaux relatifs à l'exercice de son industrie.

# Formation Sécurité Incendie

## Pré-requis

- Employés de la société contractante
- Les employés présents à la formation, seront détachés de toutes tâches professionnelles lors cette dernière.
- Groupe de 10 personnes maximum
- La formation peut être délivrée en Français ou arabe

## Durée de la formation

Une journée entière

## Objectifs de la formation

Cette formation à la fois théorique et pratique permet de mieux appréhender des situations en apprenant les bases de la première intervention incendie, de l'évacuation et en réfléchissant sur les moyens de prévention les plus adaptés à votre établissement / activité.

## Etape 1 : Visite

Visite de l'ensemble de l'établissement en amont de la formation afin de déterminer sa classification, l'activité, les différents postes, les postes à activités dangereuses, la bonne conformité des signalétiques, plans d'évacuation, issus de secours ...

## Etape 2 : Adaptation et validation

Adaptation de la formation selon la visite : support PPT et book destinés aux participants.

## Etape 3 : Formation

### **MATIN**

La matinée est consacrée à la théorie, dont le contenu est le suivant :

- La connaissance de l'établissement, de ses risques et de ses moyens de lutte contre l'incendie.
- La connaissance des consignes de sécurité : Alarmes, intervention, évacuation
- Les causes de l'incendie
- Triangle de Feu
- Mode de propagation
- Le mécanisme de la combustion
- Les fumées et leurs effets sur l'homme
- Conduite à tenir face à une personne brûlée ou intoxiquée par des fumées
- Les moyens d'extinctions et les différents types d'extincteurs, RIA
- La Sécurité dans un établissement d'enseignement (obligation réglementaire/Moyens de Secours)
- Principes de fonctionnement

- Objectifs de l'évacuation
- Principe de l'évacuation

### **APRES-MIDI**

L'après-midi est réservé à la pratique. Le déroulé est le suivant :

1 – Visite avec les stagiaires de l'établissement et/ou postes d'activité afin d'illustrer la théorie de la matinée.

2 - Exercices d'extinctions sur feux réels avec les différents types d'extincteurs :

- Eau pulvérisée
- Poudre
- CO2

«Les extincteurs et le lieu de pratique sont à la charge de l'entreprise »

### **Etape 4 : Evaluation et Qualification**

A la fin de la formation

- un formulaire de satisfaction est remis aux participants
- un QCM est à remplir par les participants permettant l'évaluation des capacités acquises lors de la formation. L'évaluation est notée sur 20 - en dessous de 10, le candidat ne peut obtenir la validation de la formation.

### **Etape 5 : Livrables**

- Un livret pédagogique est remis à chaque participant à la fin de la formation
- Attestation de formation



# Formation Evacuation

## Pré-requis

- Employés de la société contractante
- Les employés présents à la formation, seront détachés de toutes taches professionnelles lors cette dernière.
- Groupe de 10 personnes maximum
- La formation peut être délivrée en Français ou arabe

## Durée de la formation

Une journée entière

## Objectifs de la formation

Cette formation à la fois théorique et pratique permet au stagiaire d'être capable de connaître les missions, les techniques et les consignes de l'évacuation (chargé de sécurité, chargé d'évacuation, guides files et serres files). Il doit également connaître le signal d'alarme, les cheminements d'évacuation et la conduite à tenir pour évacuer les locaux.

## Etape 1: Visite

Visite de l'ensemble de l'établissement en amont de la formation afin de déterminer sa classification, l'activité, les différents postes, les postes à activités dangereuses, la bonne conformité des signalétiques, plans d'évacuation, issus de secours...

## Etape2 : Adaptation et validation

Adaptation de la formation selon la visite : support PPT et book destinés aux participants.  
Soumission du book à la société contractante pour validation.

## Etape3 : Formation

### **MATIN**

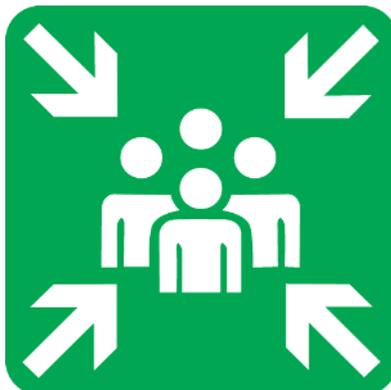
La matinée est consacrée à la théorie, dont le contenu est le suivant :

- Sensibilisation du personnel
- Rappel des consignes de sécurité incendie
- Triangle du feu
- Mode de propagation
- Le mécanisme de la combustion
- Les fumées et leurs effets sur l'homme
- Lecture d'un plan d'évacuation
- Rôle des équipiers d'évacuations guides-files
- Rôle du responsable évacuation
- Rôle des serre-files
- Rôle du chargé du contrôle nominatif
- Définition du point de rassemblement

**APRES-MIDI**

L'après-midi est réservé à la pratique. Le déroulé est le suivant :

- Visite de l'établissement
- Visite des équipements incendie
- Option exercice évacuation (extincteurs à la charge du client)
- Mise en situation d'évacuation
- Synthèse
- Edition d'un rapport écrit



# **Formation SST Initial**

## **Sauveteur Secouriste au Travail**

### **Pré-requis**

- Employés de la société contractante
- Les employés présents à la formation, seront détachés de toutes tâches professionnelles lors cette dernière.
- Groupe de 10 personnes maximum
- La formation peut être délivrée en Français ou arabe

### **Durée de la formation**

Deux jours pour une durée totale de 14H

### **Objectifs de la formation**

Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention de mettre en application ses compétences au profil de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Cette formation a donc deux axes principaux :

- La Prévention des risques professionnels en fonction de l'activité de l'entreprise
- Le Sauvetage secourisme au travail

### **Description de l'activité type**

- Le SST intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident ou malaise
- Le SST met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

### **Etape 1 : Visite**

Visite de l'ensemble de l'établissement en amont de la formation afin de déterminer sa classification, l'activité, les différents postes, les postes à activités dangereuses, la présence des moyens de secours nécessaires (DAE, Trousses de secours..), Protocole interne d'alerte...

### **Etape2 : Adaptation et validation**

Adaptation de la formation selon la visite : support PPT et book destinés aux participants.  
Soumission du book à la société contractante pour validation.

## Etape3 : Formation

### JOUR 1

#### Module 1

- 
- Prévention des risques au sein de la société
- Le rôle du Sauveteur Secouriste au Travail

#### Module 2

- Protection
- Alerte

#### Module 3

- Obstruction partielle des Voies aériennes
  - Obstruction Totale des voies aériennes
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

#### Module 4

- La victime est inconsciente et respire
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

#### Module 5

- L'arrêt cardiaque
  - Utilisation du DAE
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson



### JOUR 2

#### Module 6

- Malaise
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

#### Module 7

- Saignement Abondants
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

#### Module 8

- Traumatismes
  - Brulure
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

#### CAS CONCRETS

Mise en situation avec cas concret pour chaque stagiaire



### Etape 4 : Evaluation et Qualification

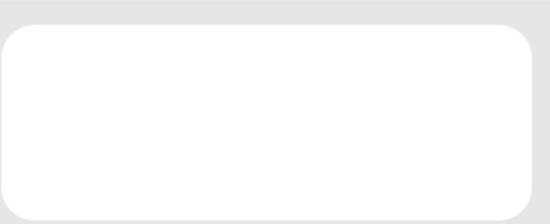
A la fin de la formation

- un formulaire de satisfaction est remis aux participants
- **Evaluation de chaque stagiaire au travers de la mise en scène d'un cas concret d'accident sur différents lieux du site.** Système de validation selon une grille spécifique



### Etape 5 : Livrables

- Un livret pédagogique est remis à chaque participant à la fin de la formation
- Attestation globale de formation
- Attestation de validation + Carte SST

		Logo entreprise		<b>SST</b>
			Photo	<b>Certificat de sauveteur secouriste</b> Mme/Mr ..... Né(e) le : ..... Délivré le : ..... Fin de validité : .....
Cachet et signature du dispensateur de la formation				

Pour être sûr de ses réflexes à tout moment, le SST devra maintenir ses compétences à jour. Une session SST MAC est à réaliser dans les 24 mois pour que la formation reste valide.

# **Formation MAC SST**

## **Maintient et Actualisation des Compétences**

### **Sauveteur Secouriste au Travail**

**Pour que son certificat reste valide, le SST doit suivre périodiquement une session de maintien et d'actualisation de ses compétences**

#### **Pré-requis**

- Le stagiaire devra être titulaire du certificat SST en fin de validité – 24mois.
- Employés de la société contractante
- Les employés présents à la formation, seront détachés de toutes tâches professionnelles lors cette dernière.
- Groupe de 10 personnes maximum
- La formation peut être délivrée en Français ou arabe

#### **Durée de la formation**

Une journée, soit 7 heures

#### **Objectifs de la formation**

Maintenir la capacité d'intervention par :

- Le rappel des connaissances techniques
- L'actualisation de la formation aux risques spécifiques
- Le rappel du fonctionnement du plan d'intervention

#### **Etape3 : Formation**

**La journée de formation se déroule par la mise à l'épreuve des secouristes sur plusieurs scénarios et leur permettre d'utiliser le matériel de l'entreprise.**

**Chaque exercice fera l'objet d'un débriefing et d'une remise à niveau.**

#### **Etape 4 : Evaluation et Qualification**

A la fin de la formation

- un formulaire de satisfaction est remis aux participants
- Evaluation de chaque stagiaire tout au long de la formation selon une grille de 32 points.
- Le nouveau certificat est valable 24mois
- La non réussite aux épreuves certificatives suivies lors de la formation MAC fait perdre la certification SST.

#### **Etape 5 : Livrables**

- Un livret pédagogique est remis à chaque participant à la fin de la formation
- Attestation de formation

# Formation Secourisme

## Pré-requis

- Employés de la société contractante
- Les employés présents à la formation, seront détachés de toutes tâches professionnelles lors cette dernière.
- Groupe de 10 personnes maximum
- La formation peut être délivrée en Français ou arabe

## Durée de la formation

Une journée

## Objectifs de la formation

Le secouriste est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

## Formation

### Module 1

- Protection
- Alerte

### Module 2

- Obstruction partielle des Voies aériennes
- Obstruction Totale des voies aériennes
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

### Module 3

- La victime est inconsciente et respire
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

### Module 4

- L'arrêt cardiaque
- Utilisation du DAE
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

### Module 5

- Malaise
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

### Module 6

- Saignement Abondants
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

### Module 7

- Traumatismes
- Brulure
- ⇒ Pratique de chaque stagiaire sur mannequins adulte/enfant/nourrisson

### CAS CONCRETS

Mise en situation avec cas concret pour chaque stagiaire

## Evaluation et Qualification

A la fin de la formation

- un formulaire de satisfaction est remis aux participants
- Evaluation de chaque stagiaire tout au long de la formation selon une grille de 32 points.

## Etape 5 : Livrables

- Un livret pédagogique est remis à chaque participant à la fin de la formation
- Attestation de formation



# Formation Gestes et Postures

## Pré-requis

- Employés de la société contractante
- Les employés présents à la formation, seront détachés de toutes tâches professionnelles lors cette dernière.
- Groupe de 10 personnes maximum

## Durée de la formation

Une journée

## Objectifs de formation

- Adopter des gestes et postures adaptés à l'activité afin de réduire le risque de manutention manuelle et d'atténuer la fatigue.

## Objectifs de pédagogique

- Etre capable de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs.
- Etre capable d'appliquer les principes de base de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents en fonction de la situation.

## Formation

- Présentation des différents enjeux de la prévention
  - Définition et réflexion sur les AT/MP
  - Comprendre et prévenir les TMS
  - Représentation du risque lié à la manutention manuelle propre à l'activité
- Etude du risque
  - Notion d'anatomie, biomécanique et définition des différentes pathologies
  - Apport de connaissances et d'axes d'analyse en termes de comportement humain, de physiologie et d'organisation du travail permettant d'initier et de favoriser des démarches de réflexion relatives à l'amélioration des conditions de travail.
  - L'intérêt de l'échauffement et de la préparation à l'activité professionnelle
- Présentation du risque manutention manuelle
  - Exercice de manutention de charges inertes de tous types afin de déterminer les bonnes et mauvaises postures
  - Réflexion sur les axes d'amélioration permettant de faire émerger les principes de base d'économie d'efforts.
- Mise en situation

## Evaluation et Qualification

A la fin de la formation

- un formulaire de satisfaction est remis aux participants
- Evaluation de chaque stagiaire par un QCM

## Etape 5 : Livrables

- Un livret pédagogique est remis à chaque participant à la fin de la formation
- Une attestation de formation est remise aux stagiaires

# Formations SSIAP

## Obligations Réglementaires

### Décret 2-14-499 du 15 octobre 2014 qui régit la réglementation de sécurité incendie au Maroc

Précise dans ses articles :

#### 1.7.3 Service de sécurité incendie

##### 1.7.3.1 Composition et missions du service

Le service de sécurité incendie doit être assuré suivant le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements :

- Soit par des personnes désignées par le chef d'établissement et entraînées à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à l'évacuation du public ;
- Soit par des agents de sécurité incendie ;

Ce service est chargé de l'organisation générale de la sécurité dans l'établissement. Il a notamment pour missions :

- a) d'assurer la vacuité et la permanence des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;
- b) d'organiser des rondes pour prévenir et détecter les risques d'incendie, y compris dans les locaux non occupés ;
- c) de faire appliquer les consignes en cas d'incendie ;
- d) de diriger les secours en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers, puis se mettre à la disposition du chef de détachement d'intervention des sapeurs-pompiers ;
- e) de veiller au bon fonctionnement de tout le matériel de protection contre l'incendie, d'en effectuer ou faire effectuer l'entretien (extincteurs, équipements hydrauliques, dispositifs d'alarme et de détection, de fermeture des portes, de désenfumage, d'éclairage de sécurité, groupes moteurs thermiques-générateurs, etc.) ;
- f) de tenir à jour le registre de sécurité.

Lorsque le service est assuré par des agents de sécurité incendie, l'effectif doit être de trois personnes au moins présentes simultanément, dont un chef d'équipe. Cet effectif doit être adapté à l'importance de l'établissement. En outre, le chef d'équipe et un agent de sécurité incendie au moins ne doivent pas être distraits de leurs missions spécifiques.

Les autres agents de sécurité incendie peuvent être employés à des tâches de maintenance technique dans l'établissement. Ils doivent se trouver en liaison permanente avec le poste de sécurité et pouvoir être rassemblés dans les délais les plus brefs.

##### 1.7.3.2 Poste de sécurité

Un poste de sécurité doit être mis à la disposition exclusive des personnels chargés de la sécurité incendie. Ce poste, d'accès aisé et si possible au niveau d'arrivée des secours extérieurs, doit être, sauf cas particulier, relié au centre de secours des sapeurs-pompiers par un moyen de transmission rapide et sûr. Lorsque le service est assuré par des agents de sécurité incendie, le poste doit être occupé en permanence par une personne au moins.

Le poste de sécurité doit notamment recevoir les alarmes restreintes transmises par postes téléphoniques, avertisseurs manuels, installations de détection et/ou d'extinction automatique. De plus, des commandes manuelles des dispositifs d'alarme, de désenfumage mécanique, de conditionnement, etc., doivent être installées à l'intérieur de celui-ci.

Le poste de sécurité et ses accès doivent être convenablement protégés contre un feu survenant dans l'établissement.

Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant. La date de ceux-ci doit être portée sur le registre de sécurité de l'établissement.

#### **1.7.3.4 Le registre de sécurité**

Contient :

- \_ L'état du personnel chargé du service d'incendie ;
- \_ Les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie ;
- \_ Les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci donnent lieu ;
- \_ Les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargé de surveiller les travaux.

#### **2.6.3.8 Les Moyens de secours**

##### **Service de sécurité incendie dans le centre commercial**

Dans les centres commerciaux, les services de sécurité incendie doivent être placés sous l'autorité du responsable du

Groupement. De plus, chacune des exploitations du centre commercial recevant plus de 300 personnes doit faire assurer la Sécurité incendie de ses locaux par des employés désignés et entraînés à la mise en œuvre des moyens de secours.

#### **2.6.6.9 Moyens de secours**

##### **Service de sécurité dans les salles de danse, et de jeux**

Un service de sécurité assuré par des agents de sécurité incendie peut être imposé :

- \_ dans les établissements de 1<sup>ère</sup> catégorie
- \_ dans les complexes importants de loisirs multiples.
- \_ dans les établissements ne disposant pas de service de sécurité, l'exploitant doit désigner des employés entraînés à la mise en œuvre des moyens de secours.

#### **2.6.8.9 Moyens de secours**

##### **Service de sécurité dans les bibliothèques**

La composition du service de sécurité assurant la surveillance de l'établissement est fixée comme suit :

- \_ Dans les établissements de première catégorie pouvant recevoir plus de 3000 personnes par des agents de sécurité incendie.
- \_ Dans les autres établissements de première catégorie par des agents de sécurité incendie pouvant être employés à des tâches techniques.
- \_ Dans les établissements de 2<sup>ème</sup> catégorie la surveillance doit être assurée par trois employés désignés par la direction et ayant reçu une formation de sécurité incendie.

#### 2.6.9.4 Les moyens de secours

##### Service de sécurité incendie dans les salons et foires d'expositions

1. la surveillance des établissements de première catégorie doit être assurée par des agents de sécurité incendie dans les conditions suivantes :

Etablissements comportant un ou deux niveaux accessibles au public :

- \_ par quatre agents au moins, si l'effectif est supérieur à 6 000 personnes ;
- \_ par cinq agents au moins, si l'effectif dépasse 10 000 personnes ;

Etablissements comportant plus de deux niveaux accessibles au public :

- \_ par quatre agents au moins, si l'effectif est supérieur à 4 000 personnes ;
- \_ par un agent supplémentaire par fraction de 3 000 personnes au-delà de 6 000, avec un maximum de deux agents par niveau.

2. Pour les bâtiments d'un même établissement, l'effectif global du service de sécurité tel que défini au paragraphe 1 sera celui nécessite par le bâtiment le plus important avec un minimum de deux agents par bâtiment ou niveau et trois agents permanents a un poste central de sécurité dote au moins d'un véhicule de liaison.

##### Le service de sécurité incendie dans les Hôpitaux et Cliniques

1. la surveillance des bâtiments doit être assurée :

- \_ Par des agents de sécurité, dans les établissements classes en 1re catégorie. Cette obligation est applicable aux établissements existants ;
- \_ Par des employés spécialement désignés et entrainés a la mise en œuvre des moyens de secours dans les établissements de 2e catégorie. Le nombre de ces personnes devra être, en permanence, d'un minimum de 3.

L'employé chargé de surveiller le système de sécurité incendie devra être titulaire du diplôme d'agent de sécurité incendie ;

- \_ Par des employés spécialement désignés et entrainés a la mise en œuvre des moyens de secours dans les établissements des autres catégories ;
- \_ le personnel du service doit être formé à l'exploitation du système de sécurité incendie et au transfert horizontal ou à l'évacuation des malades avant d'arrivée des secours ;
- \_ Dans le cas de site hospitalier comportant plusieurs établissements, l'organisation du service de sécurité peut être centralisée.

2. Le service de sécurité incendie doit être placé sous la direction d'un chef de service de sécurité incendie spécifiquement affecté a cette tâche dans le cas prévu par au (a) ainsi que lorsque l'établissement hospitalier comprend, sur le même site, plusieurs établissements recevant au total plus de 1500 personnes. Dans les autres établissements, cette fonction peut être assurée par une personne désignée.

## **Le service de sécurité incendie dans Les Immeubles de Grand Hauteur IGH**

4.2.15.6 Equipements visant à favoriser l'action des sapeurs-pompiers :

§ 1. Tout immeuble de grande hauteur dispose d'un poste central de sécurité incendie (PCS) à usage exclusif des personnels chargés de la sécurité incendie.

Le PCS :

- est aménagé au niveau et à proximité de l'accès des services publics de secours et de lutte contre l'incendie ;
- présente une surface d'au moins 50 m<sup>2</sup>, hors base de vie ;
- est constitué de parois coupe-feu de degré une heure et de blocs-portes pare-flammes de degré une demi-heure
- dispose des installations permettant notamment au service de sécurité incendie et d'assistance à personnes d'assurer ses missions de surveillance.

Dans le cas où les accès et sorties de l'immeuble de grande hauteur sont tous verrouillés, un interphone permet aux services publics de secours et de lutte contre l'incendie de contacter les personnels du PCS depuis l'accès qui leur est habituellement réservé.

§ 3. Le service de sécurité incendie et d'assistance à personnes doit pouvoir mettre à la disposition des services publics de secours et de lutte contre l'incendie, au moment du sinistre, le matériel et les documents suivants :

- quatre appareils émetteurs-récepteurs radio au moins, pour l'ensemble de l'immeuble. Le fonctionnement de ces derniers est possible dans la totalité de l'immeuble de grande hauteur ;
- les commandes d'ascenseur ;
- des plans détaillés de l'immeuble.

## Formation SSIAP 1

### Conditions

- Pour tout public
- 12 stagiaires maxi
- Durée totale indicative : 70 H hors examens

### Pré-requis

Respect des dispositions de l'article 4 9 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont :

- ✓ Soit AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
- ✓ Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
- ✓ Aptitude médicale

<b>Objectifs Intermédiaires</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Durée</b>
<i>1<sup>ère</sup> Partie :</i> <b>Le feu et ses conséquences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Feu</li> <li>✓ Comportement au feu</li> </ul>	6h00
<i>2<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Sécurité Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Principes de classement des établissements</li> <li>✓ Fondamentaux et principes généraux de Sécurité Incendie</li> <li>✓ Desserte des bâtiments</li> <li>✓ Cloisonnement d'isolation des risques</li> <li>✓ Evacuation du public et des occupants</li> <li>✓ Désenfumage</li> <li>✓ Eclairage de sécurité</li> <li>✓ Présentation des différents moyens de secours</li> </ul>	17h00
<i>3<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Installation Techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Installations électriques</li> <li>✓ Ascenseurs et nacelles</li> <li>✓ Installation fixes d'extinction automatique</li> <li>✓ Colonnes sèches et humides</li> <li>✓ Système de Sécurité Incendie</li> </ul>	9h00
<i>4<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Rôles et missions des agents de Sécurité Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le service de sécurité</li> <li>✓ Présentation des consignes de sécurité et main courante</li> <li>✓ Poste de sécurité</li> <li>✓ Rondes de sécurité et surveillance des travaux</li> <li>✓ Mise en œuvre des moyens d'extinction</li> <li>✓ Appel et réception des services publics de secours</li> <li>✓ Sensibilisation des occupants</li> </ul>	18h00
<i>5<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Concrétisation des acquis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Visite applicatives</li> <li>✓ Mises en situation d'intervention</li> </ul>	17h00

<b>Evaluation</b>		
Epreuve écrite	QCM de 30 questions	30 min
Epreuve Pratique	Rondes avec Anomalies et Sinistres	15 min/ Stagiaire

## Formation SSIAP 2

### Conditions

- Pour tout public
- 12 stagiaires maxi
- Durée totale indicative : 70 H hors exams et temps de déplacement

### Pré-requis

Respect des dispositions de l'article 5 9 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont :

- ✓ SSIAP1
- ✓ Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP, un IGH ou un bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail.

<b>Objectifs Intermédiaires</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Durée</b>
<i>1<sup>ère</sup> Partie :</i> <b>Rôle et missions du chef d'équipe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Gestion de l'équipe de sécurité</li> <li>✓ Management de l'équipe de sécurité</li> <li>✓ Organisation d'une séance de formation</li> <li>✓ Gestion des conflits</li> <li>✓ Evaluation de l'équipe</li> <li>✓ Information de la hiérarchie</li> <li>✓ Application des consignes de sécurité</li> <li>✓ Gestion des incidents techniques</li> <li>✓ Délivrance du permis feu</li> </ul>	38h00
<i>2<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Manipulation des systèmes de sécurité incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Système de détection incendie</li> <li>✓ Système de mise en sécurité</li> <li>✓ Installations fixes d'extinction automatique</li> </ul>	10h00
<i>3<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Règlementation du code du travail</li> <li>✓ Commission de sécurité et commission d'accessibilité</li> </ul>	6h00
<i>4<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Chef du poste central de sécurité en situation de crise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Gestion du poste central de sécurité</li> <li>✓ Conseils technique aux services de secours</li> </ul>	16h00

<b>Evaluation</b>		
Epreuve écrite	QCM de 40 questions	40 min
Epreuve orale	Animation d'une séquence pédagogique	15 min/ Stagiaire
Epreuve pratique	Exercice de gestion du PC en situation de crise	20 min/ Stagiaire

## Formation SSIAP 3

### Conditions

- Pour tout public
- 10 stagiaires maxi
- Durée totale indicative : 216 H hors exams et temps de déplacement

### Pré-requis

Respect des dispositions de l'article 69 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont :

- ✓ Diplôme de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis d'expériences)
- ✓ Ou Diplôme d'ERP2 ou d'IGH2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction
- ✓ Ou SSIAP2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction

<b>Objectifs Intermédiaires</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Durée</b>
<i>1<sup>ère</sup> Partie :</i> <b>Le feu et ses conséquences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le Feu</li> <li>✓ Comportement au feu</li> <li>✓ Mise en œuvre des moyens d'extinction</li> </ul>	12h00
<i>2<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Sécurité Incendie et les bâtiments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Matériaux de construction</li> <li>✓ Etude de plans</li> <li>✓ Outils d'analyse</li> </ul>	65h00
<i>3<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>La réglementation incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organisation générale de la réglementation</li> <li>✓ Classement des bâtiments</li> <li>✓ Disposition constructives et techniques</li> <li>✓ Moyens de secours</li> <li>✓ Visites</li> <li>✓ Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées</li> </ul>	70h00
<i>4<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Gestion des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse des risques</li> <li>✓ Réalisation des travaux de sécurité</li> <li>✓ Documents administratifs</li> </ul>	23h00
<i>5<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Conseil au chef d'établissement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Information de la hiérarchie</li> <li>✓ Veille réglementaire</li> </ul>	6h00
<i>6<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Correspondant des commissions de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les commissions de sécurité</li> </ul>	6h00
<i>7<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Le management de l'équipe de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organiser le service</li> <li>✓ Exercer la fonction d'encadrement</li> <li>✓ Notions de droit du travail</li> <li>✓ Notions de droit civil et pénal</li> </ul>	26h00
<i>8<sup>ème</sup> Partie :</i> <b>Le budget du service sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivi budgétaire du service</li> <li>✓ Fonction achat</li> <li>✓ Fonction maintenance</li> </ul>	8h00

Evaluation		
Epreuve écrite 1	✓ QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme	40 min
Epreuve écrite 2	✓ Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1 <sup>ère</sup> ou 2 <sup>ème</sup> catégorie	2h30
Epreuve orale	✓ Jury	15 min/ Stagiaire

## Profils des Formateurs

### Formateur 1

### Formateur SSIAP 1/2/3, EPI, Evacuation, Extincteur, Sécurité Incendie, Hygiène Environnement

#### FORMATIONS PROFESSIONNELLES

\*Diplôme de directeur départemental de Service Prévention Incendie PRV3 « Ecole National Supérieur des Officiers Sapeur-Pompier à PARIS »

\*Diplôme de préventionniste PRV2

« Ecole National Supérieur des Officiers Sapeur-Pompier à PARIS »

- Expert en Sécurité Incendie & Environnement ERP, IGH, ICPE, Habitation et Industrie
- Préventionniste pour salon et Foire d'exposition de 1<sup>ère</sup> catégorie « Type T »
- Conseiller technique d'étude sur plans et contrôle.

\*Coordinateur de Système de Sécurité SSI

\*Technicien Prévention, Hygiène, Sécurité & Environnement à l'Académie de Montpellier

\*Moniteur de secourisme

Formateur :

\*SST (Sauveteur secouriste du travail)

\*PSE1, 2 (formation de premier secours)

\*Diplôme SSIAP3 Expert en hygiène, sécurités de travail et protection incendie Environnement

\*Educateur / Conseiller en psychologie

Psychologie de la personnalité d'une équipe. Travail sur la motivation.

\*Baccalauréat scientifique

#### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Gérant et Formateur - FI2P / Centre de Formation français

Sécurité Incendie Casablanca, Maroc

Enseignant Master QHSE spécialité SI – Ecole Hestim

Casablanca - Maroc

Formateur et conseiller au centre de formation EFFICACE

Perpignan, France

Préventionniste Incendie « salons et foires d'exposition Mairie de Perpignan »

Perpignan, France

Pompier au sein du corps sapeurs-pompiers à St Cyprien

Perpignan, France

Langues : Français et Arabe (langue maternelle), Anglais (niveau correct)

## *Formatrice 2*

### *Formatrice SST, PSC1*

#### FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- [Formateur SST](#)- Diplôme INRS France :
  - \*SST (Sauveteur secouriste du travail)
  - \*PSC1 (formation civile de premier secours)
- [Master en Management des ressources humaines](#) – Casablanca
- [Licence professionnelle en gestion des ressources humaines](#) - Casablanca
- [Brevet technicien supérieur en Assistance de gestion PME-PMI](#) - Casablanca
- [Baccalauréat sciences économiques](#)

#### EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- [Formatrice - FI2P / Centre de Formation](#) - Casablanca, Maroc
- [Chef de Projets Sécurité Incendie](#) – BESIE Casablanca, Maroc

[Langues](#) : Arabe (langue maternelle), Français (Courant), Anglais (Ecrit, lu, parlé)

## *Formatrice 3*

### *Formateur SST, PSC1, Gestes et Postures, Sécurité Incendie*

#### FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- [Certificat Technique Incendie](#) – CT INSSI – CNPP
- [CFPA Fire Safety Technical Cycle](#) – CFPAEUROPE – CNPP
- [Formateur SST](#)- Diplôme INRS France
  - \*SST (Sauveteur secouriste du travail)
- [Formateur PSC1, 2](#) (formation civile de premier secours)
- [Formateur Gestes et postures](#) - Diplôme France
- [Diplôme SSIAP2](#)
- [DEUG Anatomie Humaine](#)
- [BTS commerce International](#)

#### EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

[Direction et Formatrice](#) - FI2P / Centre de Formation français Sécurité Incendie  
Casablanca, Maroc

[Direction Administrative](#) – BESIE / Bureau d'Etude Sécurité Incendie Environnement  
Casablanca, Maroc

[Responsable sud](#) – LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE CHIESI & MERCK  
France

[Langues](#) : Français (langue maternelle), Anglais (niveau correct)

## **Formateur 4**

### **Formateur SST, PSC1, SSIAP 1/2, EPI**

#### FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- **Formateur SST**- Diplôme INRS France :
  - \*SST (Sauveteur secouriste du travail)
  - \*PSC1 (formation civile de premier secours)
- **Ingénieur d'Etat Génie Civile** – Université internationale de Casablanca
- **Diplôme SSIAP3** - Expert en Hygiène, Sécurité de travail et Protection incendie environnement
- **Master 2 Environnement et Géo-matériaux**
- **Licence GEE**
- **Baccalauréat scientifique et technique en Biologie Chimie**

#### EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- **Formateur - FI2P / Centre de Formation français Sécurité Incendie**  
Casablanca, Maroc
- **Chef de Projets Sécurité Incendie & Environnement – BESIE**  
Casablanca, Maroc

**Langues** : Arabe (langue maternelle), Français (Courant), Anglais (Ecrit, lu, parlé)

## **Formateur 5**

### **Formateur SSIAP 1/2, EPI**

#### FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- **Diplôme SSIAP2** - Expert en Hygiène, Sécurité de travail et Protection incendie environnement

#### EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- **Formateur - FI2P / Centre de Formation français Sécurité Incendie**  
Casablanca, Maroc
- **Chef de Projets Sécurité Incendie & Environnement – BESIE**  
Casablanca, Maroc
- **SSIAP sur site – BESIE**  
Casablanca, Maroc

**Langues** : Arabe (langue maternelle), Français (Courant)

## Éligibilité


 Contrats Spéciaux  
 de Formation

Vérifier votre éligibilité pour l'année 2021, 2022 et 2023

 N° d'affiliation :    
 Exercice : 

Entreprise	:	BESI BUREAU D ETUDES SECURITE INCENDIE TENANT UN BUREAU D ETUDES
N° CNSS	:	4387339
Adresse	:	81 BD LA RESISTANCE ETG 4 N°8
Ville	:	CASABLANCA
Exercice	:	2023
L'entreprise " BESI BUREAU D ETUDES SECURITE INCENDIE " a déclaré " 12 " mois durant l'année TFP		
Éligibilité	:	<b>Éligible</b> L'entreprise est Éligible au titre de l'exercice 2023
TFP	:	<input checked="" type="checkbox"/> 28506,96976
Plafond	:	<input checked="" type="checkbox"/> 200000 en cas d'étude Stratégique c'est : 300000

## REFERENCES

*Ils nous font confiance*

